

## Communiqué de presse

Lundi 17 septembre 2012

# L'économie peut économiser près de 20 % d'électricité

## Des mesures rentables pour améliorer l'efficacité électrique : la clé de la nouvelle politique énergétique

Au cours d'un séminaire organisé conjointement par economiesuisse et l'Union suisse des arts et métiers (usam) aujourd'hui à Berne, l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC) a montré quel est le potentiel d'amélioration de l'efficacité électrique dans les entreprises. Une réduction de la consommation d'électricité de 15 % à 20 % serait possible grâce à des mesures économiquement rentables. Aller plus loin impliquerait de prendre des mesures non rentables du point de vue économique. Par ailleurs, les analyses de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) ont également été présentées.

Le président de l'AEnEC, Pascal Gentinetta, a souligné en guise d'introduction le rôle central de l'efficacité électrique pour la réorientation prévue de la politique énergétique. À cet égard, l'économie continuera de jouer un rôle actif : « L'efficacité électrique est un thème clé et la compétence centrale de l'AEnEC depuis des années », a déclaré Pascal Gentinetta. Plus de 5000 mesures ayant été mises en œuvre par quelque 2200 entreprises membres, l'AEnEC dispose de données uniques et exhaustives à l'échelle de la Suisse dans le domaine de l'efficacité énergétique et électrique, qui permettent d'évaluer de manière réaliste les potentiels d'économie futurs. Grâce à des mesures économiquement rentables, il serait possible de réduire la consommation d'électricité actuelle de près de 20 % d'ici à 2050. Martin Jakob, directeur de l'institut TEP, a présenté une étude sur le sujet commandée par l'AEnEC « Efficacité électrique de l'économie suisse » qui évalue le potentiel d'économie à 7 milliards de kilowattheures (TWh) au maximum.

Les données utilisées par le Conseil fédéral pour évaluer le potentiel d'amélioration de l'efficacité électrique ont également été présentées de manière détaillée. Sans tenir compte de la réforme fiscale écologique prévue par la Confédération après 2020, l'OFEN – représenté par son vice-directeur Pascal Previdoli –, arrive à des résultats comparables à ceux de l'AEnEC. La nouvelle politique énergétique exige toutefois d'atteindre des objectifs beaucoup plus ambitieux. C'est pourquoi le Conseil fédéral estime que des mesures incisives, mais très controversées, comme la réforme fiscale écologique, s'imposent à partir de 2020.

Afin d'illustrer les possibilités d'innovation dans le domaine de l'efficacité électrique, des entreprises ont montré ce qu'elles ont mis en œuvre. Les exemples fournis par Wauwiler Champignons AG et Aluminium Laufen SA, ont alimenté les discussions. Une table ronde a ensuite permis aux différents points de vue de s'exprimer de manière constructive. Le mot de la fin est revenu à l'USAM.

Pour toutes questions :

Kurt Lanz : 079 772 33 58 [kurt.lanz@economiesuisse.ch](mailto:kurt.lanz@economiesuisse.ch) | Henrique Schneider : 079 237 60 82 - [h.schneider@sgv-usam.ch](mailto:h.schneider@sgv-usam.ch)